

ABONNEMENT

En au 25 fr.	
Six mois 13	
Trois mois 7	
Poste	
En au 30 fr.	
Six mois 16	
Trois mois 8	

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

SAUMUR, 23 OCTOBRE

M. PIOUS
et les finances françaises

A l'occasion de la discussion générale du budget, à la Chambre, M. Pious a prononcé un long discours qui a produit une très grande impression.

M. Pious n'a pas mêlé la politique aux chiffres. En passant, seulement, il a déterminé la cause du déficit dans le recrutement scolaire, et montré les sectaires se heurtant « à deux choses sacrées : le sentiment religieux et l'amour paternel ». Il a, d'un mot, caractérisé en la défrisant l'œuvre antilibérale de la laïcisation imposée aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles primaires : « Leur pauvreté est votre auxiliaire », s'est-il écrié dans un magnifique mouvement d'éloquence. Oni, c'est bien le pauvre qui est atteint dans sa liberté, c'est bien lui qui est mis en servage sous le mensonger prétexte du progrès démocratique.

En fait de progrès, il faut constater celui de la dette publique qui a grossi de cinq milliards depuis 1878, ce qui ne justifie assurément point l'optimisme de M. Rouvier et du rapporteur général du budget. C'est le legs que la République nous a fait en douze ans. Et pour 1892, il faut inscrire 408 millions de dépenses nouvelles.

M. Pious a passé en revue tous les ministères repoussant de parti pris les économies qui se traduisent par la moindre réduction du personnel. « La mise à l'étude de projets bien connus, c'est l'enterrement, et la circulaire, c'est l'épithaphe », a-t-il dit au milieu des rires de la Chambre conquise par les traits d'esprit venant reposer de l'aridité obligatoire des chiffres.

Il était utile d'indiquer le remède à côté du mal dans lequel persévérent des financiers obstinés dans la routine, lorsqu'ils ne se lancent pas aveuglément dans des aventures périlleuses. C'est ce qu'a fait l'éminent orateur qui, évoquant les charges à courte échéance dont les prochains exercices seront grevés, a montré que l'on aurait dû, d'ores et déjà, se préoccuper d'y faire face. Cette année, l'œuvre de restauration financière était plus facile, et l'on aurait pu arriver, en comptant sur le temps, à la suppression des octrois, « le plus plus cher des impôts ». Dès 1894, la plus-value des impôts et les disponibilités auraient permis aussi le dégrèvement de l'impôt foncier « afin de le rendre plus proportionnel au revenu du sol ». Mais cette politique de prudence et de clairvoyance, qui est celle de M. Pious, n'a tenté ni le gouvernement, ni la commission du budget, dont, depuis 1881, les errements se résument dans ces trois mots : dépenser, dégrèver, emprunter. »

Or, le dégrèvement par l'emprunt, c'est une hypocrisie financière.

Avons-nous devant nous les longs avenir ? La logique des situations ne peut-elle pas devenir très vite plus forte que la bonne volonté des hommes ? Questions qu'il faut se poser, non pour se livrer à des alarmes contraires à la fierté nationale, mais pour travailler, sans

perdre de temps, à donner au pays des finances dignes de la grande armée qui atteste sa vitalité et sur laquelle, par une étrange anomalie, portent les seules économies jugées réalisables. Était-ce bien le moment d'opérer une réduction de 60 millions alors que, quelque temps auparavant, M. le ministre de la guerre avait déclaré son budget irréductible ?

Lorsque M. Pious est descendu de la tribune, il a été l'objet d'une chaleureuse ovation.

Le pays, lui aussi, applaudira à cette parole tour à tour si spirituelle, si chaleureuse et si éloquent qui a retenti dans le Parlement.

Ces accents sincères du patriotisme, dégagé de toute préoccupation de parti, peuvent déplaire aux membres du gouvernement, mais ils méritent la gratitude de la France.

LOUIS D'ESTAMPES.

LES POURSUITES

Hier, à l'issue du conseil, le ministre de la justice a fait parvenir au parquet de la Cour d'appel la demande de poursuites contre M^r Gouthe-Soulard, avec ordre d'abrèger le plus possible les formalités nécessaires pour la comparution prochaine de l'archevêque d'Aix devant le tribunal compétent.

On annonce que c'est le 10 novembre que l'archevêque d'Aix comparaitra devant la Cour d'appel de Paris.

L'émotion produite aux Chambres par la décision du gouvernement à l'égard de M^r l'archevêque d'Aix est très grande.

C'est une vive satisfaction à l'extrême gauche du Sénat et un peu d'inquiétude chez les modérés.

Ce dernier sentiment n'a pas échappé à M. le garde des sceaux qui, venu hier jeudi au Luxembourg, y a rencontré un accueil beaucoup moins empressé de la part de ses collègues du groupe de la gauche républicaine qu'il ne semblait l'avoir espéré.

En réalité, de ce côté de la Chambre Haute, on ne partage pas la confiance des radicaux.

M. Dide, qui traverse les couloirs d'un pas allègre, a l'air enchanté de lui-même et du gouvernement.

La droite ne se montre point autrement mécontente de l'événement.

Interrogé, son président, M. Audren de Kerdrel, a dit :

« Je convoquerai pour lundi mes collègues de droite. Nous avons besoin de conférer au sujet de l'attitude provocatrice du Cabinet.

« Pour ma part, je ne suis pas fâché de ce qui arrive ; le gouvernement fait une sottise qu'il expiera cruellement ; c'est à nous d'en profiter. Toute équivoque est aujourd'hui dissipée. Qu'ils ne nous parlent plus d'apaisement.

« Il n'y a rien d'outrageant dans la lettre de M^r Gouthe-Soulard, mais seulement un peu de vivacité de langage, amenée par la circulaire maladroite du garde des sceaux. Or, la loi ne réprime pas la vivacité de langage.

« Le gouvernement a risqué là une grosse partie, il doit à la réflexion avoir peur d'un acquiescement qui s'impose.

« S'il est prononcé, ce sera un désastre dont les conséquences peuvent être incalculables ; et puis, ce ministre eût-il été outragé, en quelle posture se met-il, et était-il bien de sa dignité de se rabaisser au rang de fonctionnaire salarié.

« Cela fait vraiment pitié ! »

On voit, d'après cette brève appréciation, l'énormité de la faute commise, à l'instigation des radicaux, par MM. de Freycinet et Fallières.

Le *Courrier de Bruxelles* reçoit de son correspondant de Rome une dépêche, qu'il publie sous toutes réserves, affirmant tenir de très bonne source que le Pape vient d'adresser une lettre à l'archevêque d'Aix.

Dans cette lettre, Léon XIII relève les incidents du 2 octobre et les stigmatise. Il approuve l'attitude de l'évêque français et affirme la nécessité de la liberté pontificale, entravée par le gouvernement italien qui ne cesse ses hostilités de tous genres.

Le même journal prétend, d'après une autre dépêche de Rome, que le Pape n'adressera aucune encyclique aux évêques sur les faits du 2 octobre. Mais il est certain, dit-il, que, dans la prochaine allocution consistoriale, il protestera devant les cardinaux contre la violation des droits du Saint-Père et contre les outrages subis tant par le Saint-Siège que par les pèlerins.

INFORMATIONS

LES SALAISONS D'AMÉRIQUE

Déjà la première grande bataille douanière s'est engagée, à la Commission sénatoriale, sur la question des salaisons de porc. La tournure qu'a prise la discussion fait craindre aux partisans du gouvernement un échec sérieux.

Tandis que MM. Tirard, Edouard Millaud, Trarieux, ont soutenu le projet, MM. le baron de Lareinty et Fresneau l'ont combattu avec la dernière énergie.

Le centre gauche, toujours prêt aux transactions, a consenti, par l'organe de M. Franck-Chauveau, à voter le projet, mais en portant le droit à 25 francs.

MM. Poirrier, Séblin, Hugué, Griffé, Lesueur, Loubet et Vinet prennent la parole et, finalement, la Commission adopte le principe même du projet ; mais, après avoir repoussé les droits de 35 et de 30 fr., elle adopte celui de 25 fr. et nomme M. Franck-Chauveau rapporteur.

Le *National* revient sur la question de la rétrocession de l'Alsace-Lorraine à prix d'argent.

On n'achète pas son bien, on le reprend.

L'heure viendra où nous rendrons par les armes nos chères provinces à la Patrie dont la blessure saigne toujours.

AU TONKIN

Le courrier de l'Indo-Chine, arrivé hier matin, annonce qu'au Tonkin les pirates continuent leurs ravages.

Le grand et riche village de Zenha a été

détruit par une bande de 400 fusils ; 40 annamites tués, 50 femmes enlevées. Après le combat de Kief-Dac, les pirates ont noyé tous les enfants de leurs prisonniers.

Pluies et inondations

Saint-Etienne, 21 octobre. — Depuis hier, une pluie diluvienne n'a pas cessé de tomber. La Loire et ses affluents ont démesurément grossi. On signale des inondations de tous les côtés. A Firminy, la gare a été envahie par les eaux.

La ligne de tramway de Saint-Etienne à Firminy a été coupée par l'inondation près de Chambon ; pendant deux heures la circulation a été interrompue.

La pluie continue à tomber. Les riverains de la Loire à Saint-Just, Andrézieux, Montrond, Faurès, etc., sont dans une grande inquiétude.

Voici de nouveaux détails :

A Firminy, la gare, l'usine Verdié, la scierie mécanique Lioger ont été envahies par les eaux. Le quartier des trois ponts ressemble à un immense lac. La route est coupée. Plusieurs buanderies ont eu à souffrir ; l'une d'elles a été emportée. Une grande quantité de linge a été perdue, emportée par le torrent. La Loire a monté à 10 mètres au-dessus de l'étiage.

Lyon, 21 octobre. — Par suite d'une pluie torrentielle tombée cette nuit et ce matin, le Rhône et la Saône ont beaucoup grossi. Des dégâts ont été causés aux côtes de Saint-Just et de Saint-Clair. A Ecully, près Lyon, une femme s'est noyée dans le ruisseau des Planches. Dans toute la région les rivières et les ruisseaux débordés ravagent les terrains nouvellement ensemencés et font de grands dégâts. Des dépêches de Valence, de Montélimar, Annonay, Privas, Tournon signalent des routes inondées et coupées dans différents endroits.

A Pont-Saint-Esprit, le Rhône est monté de 6 m. 90 au-dessus de l'étiage ; la plaine de Lamotte est inondée.

A Saint-Jean-du-Gard, la route nationale entièrement ravinée est coupée sur plusieurs points, la circulation est interrompue sur cette route.

Sur bien des points du département la circulation est suspendue.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 octobre 1891

Le marché n'est plus hésitant ; il devient mauvais : l'ensemble de la cote cède au courant de baisse qui affecte plus sérieusement le groupe des valeurs espagnoles et qui s'étend au Suez et au Rio-Tinto. Les rentes françaises cèdent à l'entraînement général, elles ne sont plus défendues que par une demande à l'escompte de 40,500 fr. de rentes. Le 3 0/0 ancien recule à 95.82 ; le nouveau à 94.85 et le 4 1/2 à 103.75.

La Banque d'Angleterre n'a rien changé au taux de son escompte, mais les Consolidés perdent le cours rond de 95 fr. La Banque de Saint-Petersbourg a porté le taux de son escompte à 5 1/2 et le taux des avances à 6 0/0. Le groupe des fonds russes est faible, le rouble arrive à Berlin en baisse de près de trois points sur le cours de 215 1/2 de la veille. Le Nouveau Russe perd 1.25. La Rente Italienne con-

serve avec peine le cours de 90 fr. Le Portugais se maintient encore à 36 1/2.

Les sociétés de crédit ne peuvent rester indifférentes à la dépréciation qui se produit sur des valeurs qui entrent plus ou moins dans la composition de leurs portefeuilles. La Banque de Paris reste à 752; le Crédit Foncier à 4242. La Société Générale se maintient à 480 et le Crédit Mobilier à 236. Le Crédit Lyonnais perd le cours de 800 pour finir à 797. Le Comptoir d'Escompte cote 545.

L'obligation des Immeubles de France se traite à 386.25.

L'obligation Porto-Rico se maintient à 200. Les recettes du 4 au 10 octobre accusent une augmentation sensible des recettes qui atteignent 161,640 fr. depuis l'ouverture de la ligne de San-Juan à Arécibo.

Les Chemins Economiques cotent 440 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

On nous demande, dit la *France militaire*, de faire connaître les dates auxquelles les généraux commandants des dix-neuf corps d'armée ont été nommés à ces commandements.

Voici la liste, que nos lecteurs feront bien de conserver :

- 1^{er} corps : Loizillon, 6 mai 1890.
- 2^e corps : de Cools, 23 juin 1888.
- 3^e corps : Du Guiny, 7 février 1888.
- 4^e corps : Coiffé, 5 janvier 1889.
- 5^e corps : Galland, 24 décembre 1889.
- 6^e corps : Jamont, 6 mai 1890.
- 7^e corps : de Négrier, 4^{er} février 1890.
- 8^e corps : Cramezel de Kerhué, 24 décembre 1889.
- 9^e corps : Villain, 23 juin 1888.
- 10^e corps : Cailliot, 24 décembre 1889.
- 11^e corps : Fay, 1^{er} février 1890.
- 12^e corps : Baron de Launay, 7 février 1888.
- 13^e corps : Boussonard, 7 février 1891.
- 14^e corps : Baron Berge, 5 janvier 1889.
- 15^e corps : Mathelin, 24 février 1891.
- 16^e corps : de Boisdemets, 5 janvier 1889.
- 17^e corps : Warnet, 28 mars 1889.
- 18^e corps : Ferron, 28 mars 1889.
- 19^e corps : Dufaure du Bessol, 7 février 1891.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

MOUVEMENT DE LA POPULATION

L'*Officiel* du 21 octobre publie un rapport adressé au ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, par M. Vannacque, chef de la division de la comptabilité et de la statistique, et indiquant les résultats sommaires du mouvement de la population en France, pendant l'année 1890.

Ce document constate « une recrudescence momentanée des décès et un arrêt dans les naissances qui ont amené, en 1890, un excédent des décès sur les naissances. Semblable phénomène s'était déjà produit, dans des proportions plus grandes encore, en 1870-1874, à la suite de la guerre, et en 1854-1855, à la suite du choléra et de la guerre de Crimée ».

Il a été relevé, d'après les actes de l'état civil de 1890, pour la France entière, 269,332 mariages, 5,457 divorces, 838,059 naissances et 876,505 décès.

La comparaison de ces chiffres avec les nombres correspondants de 1889 fait ressortir une différence de 3,602 mariages en moins, de 674 divorces en plus, de 42,520 naissances en moins, et enfin de 81,572 décès en plus.

Il résulte de la diminution des naissances et de l'augmentation simultanée des décès, que ces derniers se sont trouvés en excès de 38,446 unités.

L'année 1890 se présente donc, sous le rapport des différents mouvements de la population, comme l'une des plus mauvaises du siècle, puisque les naissances ne l'ont emporté que de 42,000 sur l'année 1871 (826,000 nais-

sances en 1871) et que jamais, depuis vingt années, le chiffre des décès n'avait été aussi considérable. Enfin, les mariages n'avaient jamais été aussi peu fréquents depuis une quarantaine d'années, si on excepte les années 1870-1874.

A quelle cause attribuer une situation semblable ?

Tout simplement à l'épidémie « l'influenza », à cette bénigne *influenza*.

Que serait-on devenu, *bone Deus!* si elle eût été maligne.

En effet, il est établi, dit le rapport, que les mouvements de la population dans l'année 1890 ont été affectés par l'épidémie dite d'*influenza* qui a sévi sur l'ensemble de la France pendant les quatre premiers mois de l'année.

L'*Officiel* publie, à la suite de ce rapport, un tableau indiquant le mouvement de la population dans chacun des départements pendant l'année 1890.

Nous en extrayons les chiffres qui concernent Maine-et-Loire :

Mariages, 3,748. — Divorces, 43.
Naissances. — Enfants légitimes : sexe masculin, 4,630 ; sexe féminin, 4,540.
Enfants naturels. — Sexe masculin, 275. — Sexe féminin, 288.
Total des naissances : 9,733.
Morts-nés : 496.
Décès. — Sexe masculin, 5,473. — Sexe féminin, 5,197. — Total : 10,670.
Excédent des décès : 937.

ENVOI DU DOCTEUR FOUQUET

Un Saumurois établi en Egypte, M. le docteur Daniel Fouquet, vient d'envoyer au Louvre une importante collection de verreries et de terres cuites orientales.

On y trouve des spécimens très curieux d'époques bien différentes : l'art antique égyptien, l'art alexandrien, l'art arabe du moyen âge y sont représentés.

La collection sera exposée, avec d'autres objets orientaux, dans une salle nouvelle dont l'ouverture aura lieu prochainement.

AFFRANCHISSEMENTS INSUFFISANTS

Quand, par mégarde, on jette à la boîte un échantillon ou un journal que l'on a omis d'affranchir, la taxe prélevée par la poste à destination est basée d'après le tarif établi pour l'expédition des lettres. Il en résulte que l'envoi d'un journal ou d'une boîte d'échantillon revient au destinataire, victime de la distraction de l'expéditeur, à des sommes fantastiques.

Pour donner satisfaction aux plaintes soulevées par cet état de choses, le directeur général des postes et télégraphes proposa au Parlement, qui le ratifia, un projet de loi tendant à ce qu'une taxe beaucoup moins onéreuse frappât les journaux et les échantillons expédiés par la poste sans être affranchis.

Ce projet, voté par la Chambre des députés en 1890, est actuellement devant le Sénat, où il n'a pas encore été discuté.

Pour hâter la solution de cette question, M. de Selves vient d'adresser une lettre au ministre du commerce et de l'industrie pour lui demander de reprendre le projet élaboré en 1890.

L'asphyxie de vengeance

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a publié l'intéressante note suivante, qui est d'actualité par ce temps de vendanges :

« Tous les ans, à pareille époque, les journaux ont à enregistrer la mort de pauvres gens asphyxiés en descendant dans les cuves. On sait que le raisin par sa fermentation produit de l'acide carbonique, gaz mortel à respirer et dans lequel toute lumière plongée est éteinte. L'acide carbonique étant plus lourd que l'air reste dans la cuve en plus ou moins grande quantité suivant qu'elle est plus ou moins pleine de raisin. C'est donc quand elle n'est qu'à moitié ou au quart pleine qu'il s'en rencontre le plus. L'excès du gaz s'échappe en coulant en nappe par dessus le bord, à la ma-

nière d'un liquide, avec une odeur piquante qui vous prend au nez si vous vous en approchez; puis il se répand dans la cave, et si cette cave est située en contre-bas du sol extérieur, il s'y accumule jusqu'à ce niveau.

» On connaît le phénomène de la célèbre grotte du chien, ainsi nommée parce qu'un chien périt là où un homme peut vivre. Cette grotte dans laquelle il faut descendre pour y pénétrer est remplie d'acide carbonique qui coule extérieurement par l'ouverture d'entrée. Un homme debout se trouvant au-dessus de cette ouverture n'est pas même incommodé. Un chien n'arrivant pas à ce niveau meurt en quelques instants.

» Il y a une expérience assez curieuse à faire que tout le monde peut répéter. Si vous plongez dans une cuve pleine d'acide carbonique un seau vide, il se remplit de gaz. Remontez-le et placez au fond une lumière. Elle s'éteint aussitôt. Mais si vous videz d'un seau dans l'autre avec précaution comme s'il s'agissait d'un liquide, votre second seau se remplira de gaz. La lumière, cette fois, remise dans le premier, ne pâlera même pas et s'éteindra dans le second.

» Avant de descendre dans une cuve assurez-vous donc qu'elle ne contient pas d'acide carbonique. Pour cela, abaissez jusque sur le raisin une lumière suspendue par une corde ou mieux par un fil de fer. Si la lumière ne s'éteint pas, nul danger. Si elle s'éteint, il y a péril de mort à descendre.

» C'est le cas d'employer le moyen suivant : Faites le tour de la cuve, en vous servant d'une échelle et battez énergiquement pendant deux ou trois minutes l'air de l'intérieur, avec une poche, un tablier ou une pièce de gros linge. Le gaz se trouvant de la sorte chassé, la lumière peut être impunément descendue jusque sur le raisin et ne s'éteint plus. Preuve que tout danger a disparu.

» Si vous avez à porter secours dans une cave à un asphyxié, commencez d'abord par l'opération sus-indiquée; sinon, au lieu d'une victime, vous en compterez successivement plusieurs. Si le gaz s'est accumulé dans une cave située en contre-bas du sol extérieur, balayez-le vigoureusement par le même procédé, en ayant soin de descendre progressivement et en évitant de vous baisser.

» Puisseons-nous, par ce moyen pratique et à la portée de tous, contribuer à sauver l'existence des tireurs de cuves.

D^r Georges BOURGOGNON.

TOURS. — *Les séminaristes-soldats*. — Le résultat de la loi militaire a-t-il été, pour la première année, tel que la majorité sectaire de la Chambre et du Sénat l'espérait ?

Les journaux de la région nous annoncent que pas un séminariste n'a manqué à l'appel, à la rentrée récente des séminaires.

A Tours, les jeunes lévites, victimes de la loi militaire, sont tous rentrés, dit la *Croix*, le sourire sur les lèvres, la joie dans le cœur, pour reprendre leur vie de travail et de piété.

La joie dans le cœur!... Si nous voulions mettre en regard le texte d'une interview publiée par le *Figaro* et dont un élève de l'école normale supérieure est l'inspirateur, on verrait de quel côté se trouve le véritable respect pour la loi : du séminariste qui accepte avec la « joie au cœur » son service sous les drapeaux, ou du normalien qui « regrette de ne pas être bancal ou pied-bot » pour s'y soustraire.

MORTE DE LA RUPTURE D'UNE VARICE

Avant-hier matin, vers 11 heures, M^{me} Neau, demeurant rue du Renard, à l'angle de la rue du Grand-Marché, à Tours, était montée dans son grenier pour y étendre du linge.

En descendant, cette femme, qui avait des varices, se heurta la jambe contre la marche de l'escalier.

La douleur lui fit jeter un cri. Elle rentra dans sa chambre et se mit en devoir de préparer le déjeuner.

Pendant qu'elle était assise devant sa cheminée, une des varices vint à crever et déterminant une abondante hémorragie.

Une demi-heure après, M^{me} Neau rendait le dernier soupir.

Un médecin qu'on était allé chercher ne put constater le décès.

M^{me} Neau était âgée de 55 ans.

L'AMIRAL DUPERRÉ EN BRETAGNE

L'amiral Duperré, arrivé depuis une dizaine de jours en Bretagne, habite sa propriété du Bosq, en Saint-Servan.

Ce pays ne peut que se montrer reconnaissant au distingué et sympathique amiral de l'avoir choisi pour résidence dans les intervalles de son commandement.

L'amiral Veron, l'amiral Duperré, l'amiral Bouvet, l'amiral Le Timbre : ces noms témoignent que Saint-Malo et Saint-Servan sont restés dignes de leur ancien renom marin.

OU EST LE MARIÉ !

Les faits se sont passés lundi dernier à Saint-Méloir (Ille-et-Vilaine).

Il y avait, ce jour-là, une noce annoncée. Une des meilleures familles de cultivateurs du pays mariait sa fille, et rien naturellement n'avait été oublié des préparatifs usités en pareille cérémonie.

Une quarantaine de personnes invitées attendaient le moment psychologique, tout en aspirant, non sans une discrète volupté, les émanations d'un festin pantagruélique. Soudain, au lieu du jeune homme attendu, la famille de la mariée reçoit une lettre où, se ravisant au dernier moment, le futur déclarait qu'il serait obligé de s'absenter et qu'il ne savait quand il reviendrait... Tableau!...

On se perd en conjecture sur les causes de cette rupture intempestive. Peut-être le jeune homme a-t-il si bien compris les joies du célibat, au moment de les délaisser pour jamais, qu'il n'a pu se résigner à leur abandon ?

Le plus drôle, c'est qu'on avait déjà loué pour le jeune ménage une ferme qu'on avait même commencé à ensemencher.

Les invités ont pris philosophiquement la chose et ne se sont retirés qu'après avoir mangé le festin, préparé pour la circonstance.

Théâtre de Saumur

Le Maître de Chapelle. — La Favorite.

On a rarement eu, sous le rapport de l'interprétation, une soirée comme celle de lundi sur la scène de Saumur. L'opéra de Paër, surtout, a été remarquablement chanté. M. Vautier, qui a le titre de baryton d'opéra-comique et d'opérettes, pourrait, ce nous semble, revendiquer davantage. Quelle voix pure et quelle méthode ! Et M^{lle} Sauvaget, notre gracieuse dugazon ? On ne peut guère rencontrer autant de charmes servis par une aussi jolie voix. Nos compliments aussi à M. Besson, un excellent trial. Ces trois artistes ont été très acclamés.

Mais c'est surtout dans la *Favorite* qu'on a pu constater combien M. David voulait se rendre sympathique par le choix des artistes qui composent la troupe d'opéra. M. Dekeghel chantait Fernand à la place de M. Bermond, dont l'insuffisance comme fort ténor avait paru notoire dès le début.

Notre premier ténor léger a confirmé la bonne impression qu'il avait produite dans les *Mousquetaires de la Reine*, et c'est en virtuose consommé qu'il a chanté ce rôle important de Fernand. M. Maréchal a produit une excellente impression dans le rôle de Balthazar. Si les notes graves ne sont pas d'une grande force, la voix a beaucoup d'ampleur et est d'un très beau timbre. Nous avons en M. Lafon un baryton excellent. Très jeune et n'ayant pas encore complètement acquis l'expérience de la scène, M. Lafon supplée à ce léger désavantage par une de ces voix pures et sonores qu'on aime toujours à entendre d'où qu'elles viennent. C'est une des meilleures recrues de M. David, et le succès de ce beau chanteur est assuré désormais. Quant à M^{lle} Lucile André, qui chantait Léonor, il serait téméraire de se prononcer d'une façon définitive sur cette artiste, dont l'émotion paralysait lundi tous les moyens.

La mise en scène était parfaite et les costumes d'une fraîcheur remarquable. Les chœurs sont toujours fort bien conduits.

Mais pourquoi cet abandon du public? Nous ne voulons pas chicaner sur le plus ou moins d'attrait qu'a la musique italienne ou celle du vieux répertoire; mais nous devons constater que la Favorite a fait demi-salle lundi sur notre scène. Ce n'est pas l'infériorité des artistes qui en est cause. Tout le monde s'accorde à dire que jamais nous n'avions eu une troupe si bien composée...

Quoi qu'on dise, il faut au public du nouveau, de l'inédit. La mélodie sentimentale a fait son temps, paraît-il. On ne soupire plus, de nos jours. En musique comme en toute chose, on veut éprouver des sensations en rapport avec son temps. On veut du « moderne », du « fin de siècle », quelque chose qui parle aux sens, qui remue, qui réveille, qui fouette le sang; en un mot, on veut du réalisme.

Et puis, dans ces questions, en somme, n'est-ce pas le public qui juge en dernier ressort?

Nous verrons bien si les vrais dilettantes se montreront aussi récalcitrants lorsqu'on nous annoncera une de ces œuvres nouvelles dont notre jeune répertoire s'est enrichi depuis quelques années.

Si, alors, nous ne voyons pas revenir au théâtre ses bons et vieux habitués, ce sera qu'il faudra en fermer les portes; mais elles ne se seront jamais ouvertes pour des artistes de la valeur de ceux que M. David nous fait entendre cette année. NEMO.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 20 octobre. — Germain Trespuch, rue de Fenet.

Le 21. — Germaine-Marie-Anne Laplanche, rue du Puits-Neuf; — Paul-Frédéric Dumas, rue Saint-Nicolas.

MARIAGE

Le 20 octobre. — Léon-François Tessié, cultivateur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Louise Guitteau, domestique, de Saumur.

DÉCÈS

Le 21 octobre. — Augustine-Louise Audrain, épouse de François Gaillard, 69 ans, rue de l'Ancienne-Gare; — Maurice Marc, maçon, 48 ans, rue Notre-Dame.

OUVERTURE DE SAISON

On peut dire que les beaux jours sont finis et que, avec octobre, l'automne est à nos portes.

C'est donc le moment favorable qui va nous obliger à quitter les vêtements légers pour nous munir d'étoffes plus chaudes et plus moelleuses.

Nous venons de rendre visite à la maison CRÉMIEUX, tailleur, 27, rue d'Orléans, où nous avons pu admirer les immenses quantités de draperies de tous genres et de tous prix, très variées comme nouveautés. Les prix des Costumes, Pardessus, Pantalons, sont surprenants de bon marché, sans que, pour cela, la qualité n'ait à en souffrir, tout en réunissant une coupe élégante et irréprochable qui fait le plus grand honneur à la Maison CRÉMIEUX, 27, rue d'Orléans, maison toute de confiance, ne faisant que sur mesure et livrant rapidement.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

SALLE DU CIRQUE (quai Gambetta)

Dimanche 25 octobre 1891, à 1 h. 1/2 précise
391^e Concert populaire

PROGRAMME

1. Symphonie en mi bémol. — Mozart.
2. Espana, rapsodie pour orchestre, musique de E. Chabrier.
3. A. Mennet d'Orphée (flûte : M. Schreurs), Gluck; — B. Rigodon de Dardanus, Rameau.
4. La Source, suite d'orchestre, musique de Léo Delibes. — I. Pas des écharpes; II. Solo de cor (M. Jamar); III. Variation; IV. Danse circassienne (1^{re} audition).

L'orchestre sera dirigé par M. Paul Frémaux, de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures. — Rideau : 8 h. 1/2
Direction : H. DAVID.

LUNDI 26 Octobre 1891

MADAME LA MARÉCHALE

Pièce nouvelle en 3 actes, de M. Stephen Lémonnier.

ON COMMENCERA PAR :

Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte, de MM. M. Carré et J. Barbier, musique de Victor Massé.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 24 octobre, La Juive, pour les débuts de M. Devillers, ténor nouvellement engagé.

Dimanche 25 octobre, Le Barbier de Séville, opéra-comique, et Le Châlet.

Dernières Nouvelles

Paris, 23 octobre, 12 h. 50 soir.

Le bruit répandu par plusieurs journaux qu'une baleinière se serait perdue en rade de Brest est officiellement démenti.

Une collision entre deux trains de marchandises en gare de Figeac a eu lieu ce matin. Les dégâts sont purement matériels, aucun accident de personnes.

Berlin. — Les typographes de Breslau et de Leipzig ont décidé de se mettre en grève demain.

HAVAS.

BOURSE DE PARIS

Du 22 Octobre 1891

3 0/0	96 40
3 0/0 nouveau	95 45
3 0/0 amortissable	96 40
4 1/2	105 65

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro du 24 octobre 1891

GRAVURES

Les Méharistes. — Le lancement du Brennus. — La vie à bord : Les timoniers guetteurs. — L'accostage du canot-major. — Beaux-Arts : — Maître de chœur. — Au Maroc : Les remparts de Maroc; arrivée d'une chaîne de prisonniers; la ville de Fez (vues diverses). — Sport : Un champ d'élevage à Chantilly. — Chimie amusante.

En supplément : La poste à travers les âges (suite).

TEXTE

Courrier de Paris, par Pierre Véron. — A travers la science, par Emile Gauthier. Nos gravures. — Variété, par G. Lenôtre. — La Vie à bord, par un marin. — Gros livres et petits pinceaux, nouvelle, par Gustave Guesviller. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par Auguste Boisard. — Bibliographie. — La poste à travers les âges, par Pierre Zaccane. — Echecs, par S. Rosenthal. — Recréations de la famille, par Laxaud. — Chroniques du sport, par Archiduc. — Rébus.

En supplément : La poste à travers les âges (suite).

Le numéro : 50 centimes.

MARCHÉS

DOUÉ, 19 octobre

Froment, l'hect. de 77 k. 1/2, 49 50. — Seigle, 41 fr. — Orge, 40 50 à 41 fr. — Avoine, 8 à 8 25. — Pommes de terre, le doubl-déc., » 90. — Foin, la charretée de 4,050 kil., 80 à 90 fr. — Paille, 40 fr. — Volailles, la couple, 3 à 4 fr. — Œufs, la douzaine, 4 à 4 05. — Beurre, le 1/2 kil., 4 15 à 4 25. — Petits vins blancs des environs (250 litres), 75 à 80 fr. — Petits vins rouges, 40 fr.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

Demandez à
L'ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur
Le meilleur et le plus économique des éclairages,
L'ORIFLAMME
50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.
HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.
BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.
CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr} 50

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat - poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur : chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e ANORÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur licitation

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au plus offrant et dernier enchérisseur

En 3 Lots

D'une MAISON

ET SES DÉPENDANCES

D'un Jardin et d'une parcelle de Vigne

Le tout situé communément de Montilliers (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 15 novembre 1891, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Montilliers, par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dé-

nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme syndic de la faillite du sieur Abraham, ci-après nommé, spécialement autorisé par ordonnance de M. le Juge commissaire à ladite faillite en date du quatorze août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré;

2^o M. Abraham, marchand de porcs, demeurant à Montilliers (Maine-et-Loire), failli,

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Marie Abraham, épouse de M. Gustave Houssin, marchand de porcs, et de ce dernier pour la validité à l'égard de ladite dame son épouse, demeurant ensemble à Izernay (Maine-et-Loire);

2^o M. André Martin, charbon, demeurant au Voide (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Henriette Abraham, enfant issue du mariage d'entre M. Abraham et la feue dame Marie Martin, son épouse, faisant fonction de tuteur, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre le sieur Abraham et la mineure Henriette Abraham, sa fille,

Ayant pour avoué constitué M^e LOUIS ALBERT;

3^o M. Henri Plessis, cultivateur à Montilliers (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Abraham, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite

mineure tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-onze;

Il sera procédé, le dimanche quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Montilliers (Maine-et-Loire), par le ministère de M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens ci-après désignés, dépendant de la faillite du sieur Abraham.

DÉSIGNATION

Commune de Montilliers (Maine-et-Loire)

PREMIER LOT.

Une maison, avec ses dépendances, sises au bourg de Montilliers.

Cette maison consiste en :

1^o Un principal corps de bâtiment en façade sur la rue et comprenant au rez-de-chaussée trois chambres; au premier étage, trois chambres, grenier sur le tout; escalier au midi commun avec M. Lizé, dans lequel se trouvent au milieu une sellerie et à la hauteur du premier étage une chambre qui dépendent du présent lot;

2^o Cour au levant de ladite maison et de celle du sieur Lizé, sur laquelle cour ce dernier a un droit de passage de 3 mètres 70 de largeur au long des bâtiments;

3^o Un corps de bâtiments au levant de la cour qui précède et comprenant : hangar, deux écuries, autre hangar, toits à porcs, abattoir, greniers sur tous ces objets. Banderie, lieux d'aisances et toits à lapins et à poules à la suite. Petite cave renfermée de murs faisant partie de ces bâtiments.

Le tout d'un seul tenant, compris au cadastre sous les numéros 263 P et 273 P, sec-

tion C, polygone 1^{er}, joignant au nord la rue et au midi Lizé;

Droit de puiser de l'eau au réservoir se trouvant sur le terrain du sieur Lizé, au midi des bâtiments numéro 3;

Usage au puits se trouvant dans la cour du même.

Mise à prix, deux mille francs, ci. 2,000

DEUXIÈME LOT

Un petit jardin, d'une contenance d'environ deux ares, renfermé de mur, sis au bourg de Montilliers, sur le chemin de Pontreau, joignant au nord M. Crépeillère, au levant Madame Lafourcade, au midi M. Chollet et au couchant un chemin.

Mise à prix, cinquante francs, ci. 50

TROISIÈME LOT.

Une parcelle de vigne, appelée la Varenne-de-la-Cave, située commune de Montilliers, portée au cadastre sous le numéro 12 P, section A, polygone 11, pour une contenance de trente-cinq ares, joignant au nord M. Grangereau, au levant M. Louis Guibert, au midi MM. Baranger et Misandeau, et au couchant M. Pascal Jouin.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400

Total des mises à prix : deux mille quatre cent cinquante francs, ci. 2,450

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o A M^e BALLON, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

3^o A M. DOUSSAIN, syndic de faillite, à Saumur.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le 20 octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, fo. . . .
Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Grande Liquidation

MAISON MARTINI

FUMISTE

Rue de Bordeaux, 48, Saumur

Articles de Chauffage

en tous genres et de tous les prix

Tels que : Cuisinières, Poêles de toutes sortes, Calorifères, grands Fourneaux tôle et fonte pour maisons bourgeoises et hôtels. Intérieurs de cheminées de tous les modèles. (750)

APPARTEMENTS à Louer, pied à terre, 63, quai de Limoges.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

DIMANCHE et LUNDI, Grande Mise en Vente des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complètes, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Aux enchères publiques
EN 4 LOTS

Le Jeudi 19 Novembre 1894, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur,

D'un Corps de Bâtimens
Situé à Saumur, quartier du Chardonnet,

Avec Cour, Jardin et Dépendances, et DEUX GRANDS TERRAINS propres à bâtir, le tout d'une contenance de soixante-un ares environ.

Sur la mise à prix totale de six mille francs, ci... 6.000

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions

500 FUTS DU PAYS
USAGES

S'adresser à M. HENRI RUE, distillateur, rue Daillé, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1892

UNE MAISON
RUE D'ALSACE, 39

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire, (754)

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris?
Avez-vous des pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils?

SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats Inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve à Saumur, chez M. COUTARD, 2, rue Saint-Jean, M. MASCHET, rue Saint-Jean, M. RENÉ, rue Saint-Jean, M. PICHARD, rue Nationale.



AU PALAIS

DES MARCHANDS

75-77, rue Baudrière, 75-77

ANGERS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS tiennent le premier rang dans l'industrie de l'Ameublement :

1^o Parce qu'ils ont toujours un choix des plus considérables en meubles, depuis le meuble de style jusqu'aux meubles courants, tentures et literies ;

2^o Que la qualité des meubles est toujours garantie ;

3^o Qu'ils ont toujours les premiers contre-maitres et les premiers ouvriers dans toutes les spécialités, ceux-ci ayant un grand avantage à s'attacher à une maison qui les emploie toute l'année sans chômage ;

4^o Que les commandes, de quelque importance qu'elles soient, sont toujours livrées exactement ;

5^o Que les prix sont toujours infiniment moins élevés à qualité égale que dans les spécialités.

Spécialité de Tentures murales dans tous les styles et tous les genres.

Toiles cirées et Linoléum

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S'-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation
et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion

des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

MAISON MARTINEAU - DOC

DOC Frère

SUCCESSEUR

SAUMUR — 41, Rue d'Orléans, 41 — SAUMUR

FÊTE DE LA TOUSSAINT

A cette occasion, Grande Mise en Vente de Couronnes — Croix — Médillons et Fleurs funéraires en tous genres.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Ne pas acheter sans comparer les prix

Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

BOUGIE	du Brésil,	le paquet	0.85
—	des Indes,	—	0.95
—	des Salons,	—	1.00
—	à trous,	—	1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUCIES DE COULEURS, BOUCIES A RÉCHAUD
ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA	double épuration,	1/2 kil.	0.45
—	triple épuration,	1/2 kil.	0.50

A l'occasion de la TOUSSAINT
MISE EN VENTE

d'un Choix considérable d'Articles Funéraires

En tous genres

COCHET

Saumur — 20, rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

Aucune Maison ne vend à aussi BAS PRIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.